

« Prix Sarada M. et Raju A. Vinnakota »

Règlement

Préambule

Dans le but de témoigner sa reconnaissance à l'EPFL pour la formation scientifique à l'origine de son parcours, et également pour honorer le nom de ses parents, le professeur Ramulu S. Vinnakota a fait don à l'EPFL d'une somme de 20'000.- CHF, destinée à financer sur plusieurs années un prix en faveur des étudiants/es de l'EPFL ayant brillamment achevé leur formation, avec une spécialisation en ingénierie structurale.

Article 1

Sous l'intitulé « Prix Sarada M. et Raju A. Vinnakota » (ci-après : le Prix), il est institué un prix annuel destiné à récompenser un/e étudiant/e diplômé/e de l'EPFL qui aura fait preuve d'excellence au master en génie civil, avec une spécialisation en ingénierie structurale.

Art. 2

¹ Le montant du Prix est de CHF 1000.- CHF.

² En cas d'égalité, la somme est divisée entre les lauréats/es.

Art. 3

Chaque candidat/e au Prix fournit une lettre de motivation, son bulletin de note complet au cycle master et un résumé étendu (executive summary) de son projet de master au secrétariat de la section de génie civil.

Art. 4

Le/la lauréat/e est désigné/e par un jury, composé de trois enseignants/es de la section de génie civil de l'EPFL.

Art. 5

¹ Pour apprécier l'excellence au master, le jury tient compte de l'ensemble des résultats obtenus au cycle master, ainsi que du caractère créatif et innovant du projet de master, en lien avec les perspectives pratiques que ce dernier ouvre pour l'industrie dans le domaine des structures.

² Lorsque le jury considère qu'aucun candidat/e n'atteint le niveau d'excellence requis, il est renoncé à décerner le Prix.

Art. 6

Le Prix est en principe remis au(x) lauréat(s)/e(s) lors de la remise des diplômes de master.

Art. 7

Sauf abrogation anticipée, le présent règlement demeure en vigueur et s'applique jusqu'à l'épuisement de la somme à l'origine de la remise du Prix.

Art. 8

Le présent règlement entre en vigueur le premier septembre 2017.



Le Directeur de la section Génie civil
Prof. Lyesse Laloui



Le Vice-Président pour l'Education
Prof. Pierre Vandergheynst